

# SOMMAIRE

---

<b>Sigles et Abréviations .....</b>	<b>IV</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>VI</b>
I. – Documents officiels .....	VI
A. – Traités–Projets de conventions internationales - d’articles - de règlement .....	VI
B. – Résolutions de l’Assemblée générale des Nations Unies .....	VII
C. – Publications des Nations Unies .....	VII
D. – Publications de l’U.N.E.S.C.O. ....	VIII
II. – Recueils de documents .....	VIII
III. – Jurisprudence .....	IX
A. – Tribunal international du droit de la mer .....	IX
B. – Cour permanente de Justice internationale .....	IX
C. – Cour internationale de justice .....	X
D. – Sentences arbitrales .....	XI
IV. – Doctrine .....	XII
A. – Manuels .....	XII
B. – Ouvrages .....	XII
C. – Articles .....	XV
<b>Table des matières .....</b>	<b>XXIII</b>
<b>Exposé des faits .....</b>	<b>XXV</b>
<b>Résumé des moyens .....</b>	<b>XXVI</b>
<b>Corps du mémoire .....</b>	<b>1</b>
<b>Conclusions .....</b>	<b>30</b>

# SIGLES ET ABREVIATIONS

---

## I.- ANNUAIRES – RECUEILS – REVUES

- A.C.D.I.* ..... *Annuaire de la Commission du Droit international.*
- A.F.D.I.* ..... *Annuaire français de droit international.*
- A.D.M.* ..... *Annuaire du droit de la mer.*
- A.D.M.A.*..... *Annuaire de droit maritime et aérien.*
- A.D.M.O.* ..... *Annuaire de droit maritime et océanique.*
- A.I.D.I.* ..... *Annuaire de l'Institut de droit international.*
- A.J.I.L.* ..... *American Journal of International Law.*
- Arch. des VölkerR.* ..... *Archiv des Völkerrechts.*
- B.Y.B.I.L.* ..... *British Yearbook of International Law.*
- C.I.J. Rec.* ..... *Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la C.I.J.*
- D.M.F.*..... *Droit maritime français.*
- E.R.M.* ..... *Espaces et ressources maritimes.*
- G.Y.B.I.L.* ..... *German Yearbook of International Law.*
- Hast.Int.Comp.L.Jl* ..... *Hastings Comparative Law Journal.*
- I.C.L.Q.* ..... *International and Comparative Law Quarterly.*
- I.L.M.* ..... *International Legal Materials.*
- N.R.M.* ..... *Nouvelle revue maritime.*
- N.Y.I.L.* ..... *Netherlands International Law Review.*
- N.Y.B.I.L.* ..... *Netherlands Yearbook of International Law.*
- Ocean Devlp. I.L.* ..... *Ocean Development and International Law.*
- Rev. Arb.* ..... *Revue de l'arbitrage.*
- R.B.D.I.* ..... *Revue belge de droit international.*
- R.C.A.D.I.* ..... *Recueil des cours de l'Académie de droit international de La Haye.*
- R.D.I.D.C.*..... *Revue du Droit international et du Droit comparé.*
- Rev. ég. D.I.* ..... *Revue égyptienne de droit international.*
- Rev. hell. D.I.* ..... *Revue hellénique de droit international.*
- Rev. iran. R.I.* ..... *Revue iranienne des relations internationales.*

- R.G.D.I.P.* ..... *Revue générale de droit international public.*  
*R.J.P.I.C.* ..... *Revue juridique et politique Indépendance et Coopération.*  
*R.S.A.* ..... *Recueil des sentences arbitrales.*  
*Z.a.ö.R.V.*..... *Zeitschrift für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht.*

## **II.- JURIDICTIONS INTERNES ET INTERNATIONALES**

- C.I.J.* ..... Cour internationale de Justice.  
*C.P.A.* ..... Cour permanente d'arbitrage.  
*C.P.J.I.* ..... Cour permanente de Justice internationale.  
Trib. corr. .... Tribunal correctionnel de Hamburgo (San Theodorus)  
*T.P.I.* ..... Tribunal de première instance de Hamburgo (San Theodorus).  
*T.I.D.M.* ..... Tribunal international du droit de la mer.

## **III.- SIGLES DIVERS**

- A.F.D.M.* ..... Association française de droit maritime.  
*A.I.F.M.* ..... Autorité internationale des fonds marins.  
*F.A.O.* ..... Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.  
*L.G.D.J.* ..... Librairie générale du droit et de la jurisprudence.  
*I.O.C.* ..... Intergovernmental Oceanographic Commission.  
*O.N.G.* ..... Organisation non gouvernementale.  
*O.N.U.* ..... Organisation des Nations Unies.  
*S.F.D.I.* ..... Société française pour le droit international.  
*U.N.E.S.C.O.* ..... Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.  
*V.M.L.* ..... « Vingt mille lieux sous les mers ».

# BIBLIOGRAPHIE

---

## I. – DOCUMENTS OFFICIELS

### A. – TRAITES - PROJETS DE CONVENTION INTERNATIONALE – D’ARTICLES – DE REGLEMENT

Convention de Bruxelles sur la compétence pénale en matière d’abordage, 10 mai 1952.

Convention de Genève sur le Plateau continental, 29 avril 1958.

Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, 18 avril 1961.

Convention de Vienne sur le droit des traités, 23 mai 1969.

Accord de New-York sur les principes régissant les activités des Etats en matière d’exploration et d’utilisation de l’espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, 18 décembre 1979.

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, « Convention de Montego Bay », 10 décembre 1982.

Projet de convention européenne du Conseil de l’Europe sur le patrimoine culturel subaquatique, avril 1985.

Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée), La Valette, 16 janvier 1992.

Convention de Rio sur la diversité biologique, 5 juin 1992.

Projet de Buenos Aires de l’Association du droit international sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, août 1994.

Projet d’articles de la Commission du Droit international sur le droit international de la responsabilité des Etats, 6 mai - 26 juillet 1996.

Charte internationale sur la protection et la gestion du patrimoine culturel subaquatique, Sofia, 9 octobre 1996.

Projet de règlement de l’A.I.F.M. relatif à la prospection et à l’exploration des nodules polymétalliques dans la Zone, 29 avril 1998.

Projet de convention de l’U.N.E.S.C.O. sur la protection du patrimoine culturel, juillet 1999.

## **B. – RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

Résolution 2340 (XXII), 18 décembre 1967 (Examen de la question de l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du fond des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol, en haute mer, au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle et de l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité).

Résolution 2467 (XXIII), 21 décembre 1968 (Examen de la question de l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du fond des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol, en haute mer, au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle et de l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité).

Résolution 2574 (XXIV), 15 décembre 1969 (Examen de la question de l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du fond des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol, en haute mer, au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle et de l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité).

Résolution 2749 (XXV), 17 décembre 1970 (Déclaration sur les principes régissant le fond des mers et des océans ainsi que leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale).

Résolution 2750 (XXV), 17 décembre 1970 (Déclaration sur l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du fond des mers et des océans ainsi que leur sous-sol, en haute mer, au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle et l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité, et la convocation d'une conférence sur le droit de la mer).

Résolution 2881 (XXVI), 21 décembre 1971 (Déclaration sur l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du fond des mers et des océans ainsi que leur sous-sol, en haute mer, au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle et l'exploitation de leur ressources dans l'intérêt de l'humanité, et la convocation d'une conférence sur le droit de la mer).

Résolution 37/10, 15 novembre 1982 (Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux entre Etats).

## **C. – PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

*Le droit de la mer : la navigation en haute mer, genèse de la section I (art. 87, 89, 90 à 94, et 96 à 98) de la partie VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*, Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Bureau des affaires juridiques, New-York, 1989, III-90 p.

*Le droit de la mer : législations nationales concernant le plateau continental*, Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Bureau des affaires juridiques, New-York, 1989, XII-314 p.

*Le droit de la mer : lois, règlements, et autres documentations sur la recherche scientifique marine dans les zones sous juridiction nationale*, Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Bureau des affaires juridiques, New-York, 1991, xii-280 p.

*Le droit de la mer : la définition du plateau continental. Examen des dispositions relatives au plateau continental dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*, Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Bureau des affaires juridiques, New-York, 1994, v-49 p.

## **D. – PUBLICATIONS DE L’U.N.E.S.C.O.**

« Summary Report of the first Session of the open-ended intersessional working Group on IOC’S possible Role in relation to the United Nations Convention on the Law of the Sea (IOC-LOS) », Intergovernmental Oceanographic Commission, IOC/INF-1035, Paris, 13-15 May 1996.

« Rapport de la réunion d’experts sur la protection du patrimoine culturel subaquatique », CLT-96/CONF.605/6, Paris, 22-24 mai 1996.

« Rapport de la réunion d’experts gouvernementaux sur le projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique », CLT-98/CONF.202/7, Paris, 29 juin – 2 juillet 1998.

« Deuxième réunion d’experts gouvernementaux chargés d’examiner le projet de Convention sur le patrimoine culturel subaquatique », CLT-99/CONF.204/5, Paris, 19-24 avril 1999.

« Rapport final de la deuxième réunion d’experts gouvernementaux sur le projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique », CLT-99/CONF.204, Paris, 27 août 1999.

« Papers submitted to the UNU/IOC/UNESCO Workshop on International Co-operation in the Development of Marine Science and the Transfer of Technology in the context of the New Ocean Regime », Intergovernmental Oceanographic Commission, Workshop Report No. 32- supplement, Paris, 27 September- 1 October 1982.

*Background Materials on the Protection of the Underwater Cultural Heritage*, Edited by Lyndel V. Prott and Ieng Srong, UNESCO, Nautical Archaeology Society, 1999.

## **II. – RECUEILS DE DOCUMENTS**

DUPUY (P.-M.), *Grands textes du droit international public*, Dalloz, Paris, 1996, xxi-877 p.

EISEMANN (P.-M.), *La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*, Doc. F., N.E.D., 1983, n<sup>os</sup> 4703-4704, 204 p.

KISS (Ch.-A.), *Répertoire de la pratique française en matière de droit international public*, t. III, C.N.R.S., Paris, 376 p.

LAY (S.-H.) e.a. ed., *New Directions in the Law of the Sea*, Oceana, Dobbs Ferry, 10 vol., depuis 1972, mise à jour périodique.

ODA (Sh.), *The International Law of the Ocean Development*, Sijthoff, Leyde, 2 vol., 1972 et 1975, 519 p. et 638 p., mise à jour 1979.

### III. – JURISPRUDENCE

#### A. – TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

*Navire « Saiga »* (Saint-Vincent-et-les Grenadines/Guinée) :

- arrêt n° 1, 4 décembre 1997 ;
- ordonnance, 11 mars 1998 ;
- arrêt n° 2, 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Source Internet [www.un.org/depts/los/ITLOS](http://www.un.org/depts/los/ITLOS)

#### B. – COUR PERMANENTE DE JUSTICE INTERNATIONALE

*Concessions Mavrommatis en Palestine* (Grèce/Royaume-Uni), arrêt du 30 août 1924, série A, n° 2, p. 15.

*Lotus* (France/Turquie), arrêt du 7 septembre 1927, série A, n° 10, p. 12.

*Intérêts allemands en Haute Silésie polonaise* (Allemagne/Pologne), arrêt n°7 du 25 mai 1926, série A, p. 26.

*Droits des Minorités en Haute Silésie polonaise (Ecoles minoritaires)* (Allemagne/Pologne), arrêt du 26 avril 1928, série A, n° 15, p. 22.

*Usine de Chorzow* (Allemagne/Pologne), arrêt du 13 septembre 1928 (fond), série A, n° 17, p. 37.

*Jurisdiction territoriale de la Commission internationale de l'Oder* (Allemagne, Royaume-Uni, France, Suède, Tchécoslovaquie, Danemark/Pologne), avis consultatif du 10 septembre 1929, série A, n° 23, p. 5.

*Régime douanier entre l'Allemagne et l'Autriche* (Allemagne et Autriche/France, Italie et Tchécoslovaquie), ordonnance du 20 juillet 1931, série A/B, n° 41, p. 89.

*Statut juridique du Groënland oriental* (Norvège/Danemark), arrêt du 5 avril 1933, série A/B, n°53, p. 22.

*Phosphates du Maroc* (Italie/France), arrêt du 14 juin 1936, série A/B, n° 74, p. 28.

*Chemin de Fer Panevezys-Saldutiskis* (Estonie/Lituanie), arrêt du 28 février 1939, série A/B, n° 76, p. 16.

## C. – COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

*Détroit de Corfou* (Royaume-Uni/Albanie), arrêt du 9 avril 1949 (fond), *Rec.*1949, p. 4.

*Réserves à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, avis consultatif du 28 mai 1951, *Rec.*1951, p. 496.

*Pêcheries norvégiennes* (Royaume-Uni/Norvège), arrêt du 18 décembre 1951, *Rec.* 1951, p. 133.

*Ambatlios* (Grèce-Royaume-Uni), arrêt du 1<sup>er</sup> juillet 1952 (exceptions préliminaires), *Rec.*1952, p. 28.

*Anglo-Iranian Oil Company* (Royaume-Uni/Iran), arrêt du 22 juillet 1952 (exceptions préliminaires), *Rec.*1952, p. 93.

*Or monétaire pris à Rome en 1943* (Italie/Etats-Unis), arrêt du 15 juin 1954, *Rec.*1954, p. 19.

*Notteböhm* (Liechtenstein/Guatemala), arrêt du 6 avril 1955 (2<sup>e</sup> phase), *Rec.*1955, p. 4.

*Droit de passage en territoire indien* (Portugal/Inde), arrêt du 26 novembre 1957 (exceptions préliminaires), *Rec.*1957, p. 125.

*Interhandel* (Suisse/Etats-Unis), arrêt du 21 mars 1959 (exceptions préliminaires), *Rec.*1959, p. 6.

*Statut international du Sud-Ouest africain* (Ethiopie et Liberia/Afrique du Sud), ordonnance du 20 mai 1961, *Rec.*1961, p. 13.

*Plateau continental de la Mer du Nord* (Danemark et Pays-Bas/R.F.A.), ordonnance du 26 avril 1968, *Rec.*1968, p. 10.

*Plateau continental de la Mer du Nord* (Danemark et Pays-Bas/R.F.A.), arrêt du 20 février 1969, *Rec.*1969, p. 3.

*Barcelona Traction Light and Power Company* (Belgique/Espagne), arrêt du 5 février 1970 (fond, 2<sup>e</sup> phase), *Rec.*1970, p. 3.

*Compétence en matière de pêcheries* (Royaume-Uni/Islande et R.F.A/Islande), arrêt du 2 février 1973, *Rec.*1973, p. 51.

*Compétence en matière de pêcheries* (Royaume-Uni/Islande et R.F.A/Islande), arrêt du 25 juillet 1974 (fond), *Rec.*1974, p. 23.

*Essais nucléaires* (Australie/France et Nouvelle-Zélande/France), arrêt du 20 décembre 1974 (fond), *Rec.* 1974, p. 253.

*Plateau continental de la Mer Egée* (Grèce/Turquie), arrêt du 19 décembre 1978 (compétence), *Rec.*1978, p. 3.

*Plateau continental* (Tunisie/Libye), arrêt du 24 février 1982 (fond), *Rec.*1982, p. 18.

*Plateau continental Libye/Malte (Requête de l'Italie à fin d'intervention)*, arrêt du 21 mars 1984, *Rec.*1984, p. 3.

*Délimitation de la frontière maritime dans la région du Golfe du Maine* (Canada/Etats-Unis), arrêt du 12 octobre 1984 (fond), *Rec.*1984, p. 252.

*Plateau continental* (Jamahiriya arabe libyenne/Malte), arrêt du 3 juin 1985 (fond), *Rec.*1985, p. 13.

*Elektronika Sicula S.p.A.(ELSI)* (Etats-Unis/Italie), arrêt du 20 juillet 1989, *Rec.*1989, p. 13.

*Différend frontalier terrestre insulaire et maritime entre El Salvador et Honduras*, arrêt du 11 septembre 1992, *Rec.*1992, p. 351.

*Délimitation maritime dans la région située entre le Groenland et Jan Mayen* (Danemark/Norvège), arrêt du 14 juin 1993, *Rec.*1993, p. 38.

*Différend territorial* (Jamahiriya arabe libyenne/Tchad), arrêt du 3 février 1994, *Rec.*1994, p. 5.

*Délimitation maritime et questions territoriales entre Qatar et Bahreïn* (Qatar/Bahreïn), arrêt du 1<sup>er</sup> juillet 1994 (exceptions préliminaires), *Rec.*1994, p. 110.

*Questions d'interprétation et d'application de la Convention de Montréal de 1971 résultant de l'incident aérien de Lockerbie* (Libye/Etats-Unis et Libye/Royaume-Uni), arrêts du 27 février 1998 (exceptions préliminaires), *R.G.D.I.P.*, 1998, p. 685.

#### **D. – SENTENCES ARBITRALES**

*Affaire des Boutres de Mascot*, C.P.A., 8 août 1905, *R.S.A.* XI, p. 100.

*Manouba et Carthage* (France/Italie), C.P.A., 6 mai 1913, *R.S.A.* XI, p. 449.

*R. Brown*, Tribunal arbitral Etats-Unis – Royaume-Uni, 22 mai 1923, *R.S.A.* VI, p. 120.

*Lusitania*, Commission mixte des réclamations germano-américaines, 1<sup>er</sup> novembre 1923, *R.S.A.* VII, p. 34.

*Tacna et Arica* (Chili/Pérou), 4 mars 1925, *R.S.A.* II, p. 921.

*Responsabilité de l'Allemagne à raison des dommages causés dans les colonies portugaises du Sud de l'Afrique (affaire de Naulilaa)* (Allemagne/Portugal), 31 juillet 1928, *R.S.A.* II, p. 1011.

*I'm Alone* (Canada/Etats-Unis), 1935, *R.S.A.* III, p. 1614.

*Délimitation du plateau continental de la mer d'Iroise* (France/Royaume-Uni), 30 juin 1977, R.S.A. XVIII, p. 175.

*Délimitation de la frontière maritime Guinée/Guinée Bissau*, 14 février 1985, R.G.D.I.P., 1985, p. 484.

*Filetage dans le Golfe du Saint Laurent*, C.P.A., 17 juillet 1986, R.G.D.I.P., 1986, p. 733.

*Délimitation de la frontière maritime Guinée Bissau/Sénégal*, 31 juillet 1989, R.G.D.I.P., 1990, p. 204.

*Laguna del Desierto (Différend sur le tracé de la frontière entre la borne 62 et le Mont Fitz Roy)* (Argentine/Chili), 21 octobre 1994, R.G.D.I.P., 1996, p. 585.

## IV. – DOCTRINE

### A. – MANUELS

CARREAU (D.), *Droit international*, Pédone, Paris, 5<sup>e</sup> édition, 1997, 664 p.

COMBACAU (J.) ET SUR (S.), *Droit international public*, Domat-Montchrestien, Paris, 4<sup>e</sup> édition, 1999, xxvi-801 p.

DAILLIER (P.) ET PELLET (A.), *Droit international public (Nguyen Quoc Dinh †)*, L.G.D.J., Paris, 6<sup>e</sup> édition, 1999, 1455 p.

DUPUY (P.-M.), *Droit international public*, Dalloz, Paris, 4<sup>e</sup> édition, 1998, xxvii-684 p.

### B. – OUVRAGES

A.F.D.M., *L'immobilisation forcée des navires*, Colloque de Bordeaux, 1988, Talence, France, P.U. de Bordeaux, 1990, 175 p.

AMERASINGHE (C.F.), *State Responsibility for Injuries to Aliens*, Clarendon Press, Oxford, 1967, 324p.

APPOLIS (G.), *L'emprise maritime de l'Etat côtier*, Paris, Pédone, 1981, p. 188.

BARDONNET (D.) ET VIRALLY (M.) éd., *Le nouveau droit international de la mer*, Pédone, 1983, xi-381 p.

BELHUMEUR (J.) ET CONDORELLI (L.) éd., *L'ordre juridique international entre tradition et innovation*, P.U.F., 1997, 534 p.

BOWETT (D.-W.), *The Law of the Sea*, Manchester U.P., 1967, 117 p.

- BROWN (E.-D.), *The International Law of the Sea*, Aldershot, Sidney, 1994, 2 vol., xlv-494 p. et xv-393 p.
- CHAPPEZ (J.), *La règle de l'épuisement des voies de recours internes*, Pédone, 1972, 263 p.
- CHARTIER-BOURRELLY (A.-C.), *La juridiction rampante de l'Etat côtier au-delà des 200 milles*, thèse dactylographiée, Université Paris I, 1997.
- CLINGAN (T.-A.), *The Law of the Sea : Ocean Law and Policy*, Austin & Winfield, San Francisco-London, 1994, 700 p.
- COLOMBOS (C.-J.), *Le droit international de la mer*, Pédone, 1965, 660 p.
- COMBACAU (J.), *Le droit international de la mer*, P.U.F., « Que sais-je ? », n° 2257, 1985, 128 p.
- CORNU (G.), FOYER (J.), *Procédure civile*, P.U.F., 3<sup>e</sup> édition, 1996, 780 p.
- DUPUY (R.-J.), *L'océan partagé*, Pédone, Paris, 1979, 287 p.
- DUPUY (R.-J.) ET VIGNES (D.), *Traité du nouveau droit de la mer*, Economica, 1985, xxi-1447 p.
- FERRON (O. DE), *Le droit international de la mer*, Droz, Genève, 2 vol., 1958-1960, 239 et 265 p.
- GIDEL (G.), *Le droit international public de la mer*, Sirey, 3 vol., 1932-1934, 814 p.
- GUYOMAR (G.), *Commentaire du Règlement de la Cour internationale de Justice adopté le 14 avril 1978. Interprétation et Pratique*, Pédone, Paris, 1983, 760 p.
- HESS (Ph.-J.), BEURIER (J.-P.) et a., *Droits maritimes*, t. I, *Mer, navire et marins*, Juris Service, 1995, 462 p.
- KRUEGER (R.-B.), RIESENFELD (S.-A.), *The developing Order of the Oceans*, San Francisco, Law of the Sea Institute, 1984, 747 p.
- LANG (J.), *L'affaire du plateau continental de la mer du Nord*, L.G.D.J., Paris, 1970, 169 p.
- LANGFELD-WIRTH (K.), *Les Joint Ventures internationales*, GLN Joly éd., Paris, 1992, 429 p.
- L'HUILLIER (J.), *Eléments de droit international public*, Paris, Rousseau, 1950, 432 p.
- LUCCHINI (L.) ET VÆLCKEL (M.), *Droit de la mer*, Pédone, Paris, t. I, 1990, x-640 p ; t. II, 1996, 2 vol., 424 et 717 p.
- MARSDEN (R.G.) AND MCGUFFIE (K.C.), *The Law of Collisions at Sea*, Stevens & Sons, British Shipping Laws, Londres, 1961, 11<sup>th</sup> ed., vol. IV, 975 p.

- NORDQUIST (M.-H.) e.a. ed., *United Nations Convention on the Law of the Sea ; a Commentary*, Nijhoff, Dordrecht, 6 vols., vol. I, 1985, LXV-467 p. ; II, 1991, XLVII-1040 p. ; III, 1993, XLV-697 p. ; IV, 1995, XLIII-769 p.
- PERROT (R.), THERY (P.), *Procédures civiles d'exécution*, Dalloz, 2000, 853 p.
- RAO (P.-C.), *The New Law of Maritime Zones*, Milin, New Dehli, 1983, 423 p.
- REMOND-GOUILLOUD (M.), *Droit maritime*, Pédone, Paris, 1993, 498 p.
- ROSENNE (S.), *The Law and Practice of the International Court*, Martinus Nijhoff Pub., 1985, xxv-811 p.
- ROUSSEAU (Ch.), *Traité de droit international public*, Sirey, t. 5, *Les rapports conflictuels*, 1983, 504 p.
- SALMON (J.), *Manuel de droit diplomatique*, Bruxelles, Bruylant, 1994, xxii-678 p.
- S.F.D.I., Colloque de Montpellier, *Actualités du droit de la mer*, Pédone, Paris, 1965, 660 p.
- S.F.D.I., Colloque de Toulon, *Le navire en droit international*, Pédone, Paris, 1992, 246 p.
- S.F.D.I., Colloque d'Aix-en-Provence, *La codification du droit international*, Pédone, Paris, 1999, 344 p.
- STRUPP (K.) UND SCHLOCHAUER (H.J.), *Wörterbuch des Völkerrechts*, Berlin, Walter de Gruyter und Co., 1960, t. 1, 800 p.
- SUY (E.), *Les actes juridiques unilatéraux en droit international public*, Paris, L.G.D.J., 1962, xxi-290 p.
- VIRALLY (M.), *Le droit international en devenir*, P.U.F., 1990, 502 p.
- VISSCHER (Ch. DE), *Aspects récents du droit procédural de la Cour internationale de Justice*, Pédone, Paris, 1966, 219 p.
- ZOLLER (E.), *La bonne foi en droit international public*, Publication de la Revue générale de Droit international public, nouv. série, n° 28, Pédone, Paris, 1977, 392 p.

***Sur la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer :***

- LEVY (J.-P.), *La Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, Pédone, Paris, 1983, 159 p.
- MARRFY (A. DE), *La genèse du nouveau droit de la mer ; le Comité des fonds marins*, Pédone, 1980, 326 p.
- S.F.D.I., Colloque de Rouen, *Perspectives du droit de la mer à l'issue de la troisième Conférence des Nations Unies*, Pédone, Paris, 1984, 341 p.

***Sur les problèmes généraux de la délimitation des espaces marins :***

ALEXANDER (L.-M.) ET CHARNEY (J.-I.) ed., *International Maritime Boundaries*, Nijhoff, Dordrecht, 1993, 2 vol., xlvii-2318 p.

APOLLIS (G.), *Les frontières maritimes en droit international*, Cnexo, 1979, 156 p.

WEIL (P.), *Perspectives du droit de la délimitation maritime*, Pédone, Paris, 1988, ix-319 p.

***Sur la recherche scientifique marine :***

FREYMOND (O.), *Le statut de la recherche scientifique marine en droit international*, Georg, Genève, 1978, 164 p.

SOONS (A.H.A.), *Marine Scientific Research and the Law of the Sea*, Nijhoff, La Haye, 1982, xix-363 p.

***Sur le règlement des différends prévu dans la Convention de Montego Bay :***

ADEDE (A.-O.), *The System for Settlement of Disputes under the U.N. Convention on the Law of the Sea*, Nijhoff, Dordrecht, 1987, xv-285 p.

**C. – ARTICLES**

ANDERSON (A.), « Resolution and Implementation Agreement : A General Assessment », *Z.a.ö.R.V.*, 1995, pp. 275-289.

BARDONNET (D.), « Marginalia : à propos de la ponctuation dans le processus interprétatif en droit international », in *Mélanges en l'honneur de Nicolas Valticos, Droit et justice*, Pédone, Paris, 1999, 705 p.

BEKKOUCHE (A.), « La récupération du concept de patrimoine commun de l'humanité (P.C.H.) par les pays industrialisés », *R.B.D.I.*, 1987-I, pp. 124-137.

BERNHARDT (R.), « Custom and Treaty in the Law of the Sea », *R.C.A.D.I.*, 1967-V, vol. 205, pp. 250-330.

BETTATI (M.), « L'affaire du plateau continental de la mer Egée devant la Cour internationale de justice – Compétence (arrêt du 19 décembre 1978) », *A.F.D.I.*, 1978, pp. 303-320.

BOURQUIN (M.), « Dans quelle mesure le recours à des négociations diplomatiques est-il nécessaire avant qu'un différend puisse être soumis à la juridiction internationale ? », *Hommage d'une génération de juristes au Président J. Basdevant*, Paris, 1960, Pédone, 1960, 561 p., pp. 43-55.

CAFLISCH (L.), « Les zones maritimes sous juridiction nationale, leurs limites et leur délimitation », *R.G.D.I.P.*, 1980, pp. 68-119.

- CHAPPEZ (J.), « Protection diplomatique », *J.C.P., Fasc. 250*, n° 208250, pp. 1-40.
- CHARNEY (J.-I.), « Entry Into Force of the 1982 Convention on the Law of the Sea », *Virginia.J.I.L.*, 1995, vol. 35, pp. 381-404.
- CHARPENTIER (J.), « L'affaire du Rainbow Warrior », *A.F.D.I.*, 1995, pp. 210-220.
- CHARPENTIER (J.), « L'affaire du Rainbow Warrior : le règlement étatique », *A.F.D.I.*, 1996, pp. 873-895.
- COSNARD (M.), « L'affaire de la délimitation maritime et des questions territoriales entre Qatar et Bahreïn (compétence et recevabilité) – Les arrêts de la C.I.J. du 1<sup>er</sup> juillet 1994 et du 15 février 1995 », *A.F.D.I.*, 1995, pp. 311-327.
- DAVIDSON (K.) and RATTRAY (K.), « Resolution and Agreement Relating to the Implementation of Part XI of the UN Convention on the Law of the Sea : A General Assessment – Comment », *Z.a.ö.R.V.*, 1995, pp. 290-328.
- DECAUX (E.), « L'arrêt de la Cour internationale de Justice sur la requête de l'Italie à fin d'intervention dans l'affaire du plateau continental entre Libye et Malte (arrêt du 21 mars 1984) », *A.F.D.I.*, 1984, pp. 282-303.
- ECONOMIDES (C.), « La Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux », *A.F.D.I.*, 1982, pp. 619-633.
- EISEMANN (P.-M.), « Le Gentlemen's agreement comme source du droit international », *J.D.I.*, 1979, pp. 326-348.
- EUSTACHE (F.), « L'affaire du plateau continental de la mer du Nord devant la C.I.J. », *R.G.D.I.P.*, 1970, pp. 590-639.
- GHOZALI (N.-E.), « La négociation diplomatique dans la jurisprudence internationale. Essai d'analyse », *R.B.D.I.*, 1992/2, pp. 323-350.
- GUILLAUME (G.), « Le juge international et la codification », *in S.F.D.I., Colloque d'Aix-en-Provence, La codification du droit international*, p. 301-308.
- KEREST (A.), « Note sur la sentence du tribunal arbitral pour la délimitation de la frontière maritime Guinée/Guinée-Bissau », *E.R.M.*, pp. 176-195.
- KOULOURIS (M.), « Les droits souverains sur le plateau continental », *Rev. hell. D.I.*, 1972, n°1-4, pp. 292-308.
- LAPRADELLE (A. DE), NIBOYET (J.-P.), « Les associations internationales », *Répertoire de droit international*, Sirey, Paris, 1929, t. II, p. 106.
- LEBEN (Ch.), « Retour sur la notion de contrat d'Etat et sur le droit applicable à celui-ci », *Mélanges offerts à Hubert Thierry, L'évolution du droit international*, Pédone, Paris, 1998, 417 p., pp. 247-280.

- LEE (L. T.), « The Law of the Sea Convention and Third States », *A.J.I.L.*, 1983, vol. 77, pp. 541-568.
- LEVY (J.-P.), « L'adoption de politiques marines par les pays en développement », *in Mélanges à la mémoire de Jean Carroz, Le Droit de la mer*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1987, 282 p., pp. 103-120.
- LEVY (J.-P.), « L'ordre international et le développement des fonds marins », *R.G.D.I.P.*, 1971, pp. 356-391.
- LUCCHINI (L.), « Une nouvelle vague de nationalisme maritime ? Quelques réponses de la pratique étatique », *Droit de la mer, Etudes dédiées au Doyen Claude-Albert Colliard*, I.N.D.E.M.E.R., Pédone, 1992, pp. 37-50.
- MAREK (K.), « Le problème des sources du droit international dans l'arrêt sur le plateau continental de la mer du Nord », *R.B.D.I.*, 1970, pp. 44-78.
- MARION (L.C.), « La saisine de la C.I.J. par voie de compromis », *R.G.D.I.P.*, 1995, pp. 258-300.
- MIESTRAL (A.L.C. DE), « Le régime juridique du fond des mers : inventaire et solutions possibles », *R.G.D.I.P.*, 1970, pp. 640-667.
- MOMTAZ (D.), « La Convention des Nations Unies sur les conditions d'immatriculation des navires », *A.F.D.I.*, 1986, pp. 715-735.
- MONCONDUIT (F.), « Affaire du plateau continental de la mer du Nord devant la C.I.J. », *A.F.D.I.*, 1969, pp. 213-244.
- ODA (S.), « The International Court of Justice Viewed from the Bench », *R.C.A.D.I.*, 1993-VII, vol. 244, pp. 9-190.
- ODIER (F.), « Le pavillon du navire – Evolution actuelle de l'approche », *E.R.M.*, 1988, pp. 104-111.
- PASTOR RIDRUEJO (J.-A.), « Le droit international à la veille du vingt et unième siècle : normes, faits et valeurs, cours général de droit international public », *R.C.A.D.I.*, 1998, t. 274, pp. 242-245.
- QUENEUDEC (J.-P.), « Chronique du droit de la mer », *A.F.D.I.*, 1987, pp. 641-644 ; 1988, pp. 726-734 ; 1990, pp. 745-755.
- QUENEUDEC (J.-P.), « La notion d'Etat intéressé en droit international », *R.C.A.D.I.*, 1995, p. 389.
- SCHACHTER (O.), « The Twilight Existence of Non-Binding International Agreements », *A.J.I.L.*, 1997, vol. 71, n°2, pp. 296-304.
- SICAULT (J.-D.), « Du caractère obligatoire des engagements unilatéraux en droit international public », *R.G.D.I.P.*, 1979-II, pp. 633-688.

- SOREL (J.-M.), « Les arrêts de la C.I.J. du 27 février 1998 dans les exceptions préliminaires dans les affaires dites de Lockerbie : et le suspens demeure... », *R.G.D.I.P.*, 1998, pp. 685-719.
- SUCHARITKUL (S.), « Evolution continue d'une notion nouvelle : le patrimoine commun de l'humanité », in *Mélanges à la mémoire de Jean Carroz, Le Droit de la mer*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1987, 282 p., pp. 267-280.
- SUR (S.), « Sources du droit international, la coutume », *Jurisclasseur droit international*, Fasc. 13, 1989, 48 p.
- TREVES (T.), « Codification du droit international et pratique des Etats dans le droit de la mer », *R.C.A.D.I.*, 1990-IV, vol. 223, pp. 9-302.
- TREVES (T.), « L'entrée en vigueur de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et les conditions de son universalisme », *A.F.D.I.*, 1993, pp. 850-873.
- TREVES (T.), « Réflexions sur quelques conséquences de l'entrée en vigueur de la Convention de Montego Bay », *A.F.D.I.*, 1994, pp. 849-863.
- TREVES (T.), « La codification du droit international : l'expérience du droit de la mer », in S.F.D.I., Colloque d'Aix-en-Provence, *La codification du droit international*, p. 309-318.
- VEICOPOULOS (N.), « Accords internationaux conclus en forme simplifiée et gentlemen's agreements », *Revue du Droit international et de la Science Diplomatique* (Sottile), 1949, p. 169.
- VIRALLY (M.), « La distinction entre textes internationaux ayant une portée juridique dans les relations mutuelles entre leurs auteurs et textes qui en sont dépourvus », *Rapport définitif de la Septième Commission, A.I.D.I.*, vol. 60, Tome I, Session de Cambridge 1983, pp. 165-327.
- VISSCHER (P. DE), « La protection diplomatique des personnes morales », *R.C.A.D.I.*, 1961-I, vol. 102, pp. 399-513.

### *Sur la délimitation du plateau continental :*

- ASCENSIO (H.), « Chronique du plateau continental et des délimitations », *E.R.M.*, 1996, n° 10, pp. 190-197.
- BENNOUNA (M.), « La limite extérieure du plateau continental et la question des ressources pour l'humanité », in DUPUY (R.-J.), *La question des ressources pour l'humanité*, Nijhoff Pub., Paris, 1982, pp. 109-124.
- COLLIARD (C.A.), « Principes et règles de droit international applicables en matière de délimitation maritime », in *Etudes en l'honneur de Roberto Ago, Le droit international à l'heure de sa codification*, Giuffrè, Milan, 1987, vol. II, 554 p., p. 87.

- HUTCHINSON (A.-N.), « The Seaward Limit to Continental Shelf Jurisdiction in Customary International Law », *B.Y.I.L.*, 1985, pp. 11-138.
- MC RAE (D.), « La délimitation des espaces maritimes », *A.D.M.O.*, t. XVI, 1998, pp. 260-276.
- MAROTTA RANGEL, « Le plateau continental dans la Convention de 1982 sur le droit de la mer », *R.C.A.D.I.*, 1985-V, vol. 194, pp. 296-428.
- RAMAKRISHA (K.), BOWEN (R.), ARCHER (J.H.), « Outer Limits of continental Shelf, a legal Analysis of Chilian Ecuadorian and Island Claims and US Response », *Marine Policy*, 1987, pp. 58-68 & 65-66.
- ROUSSEAU (Ch.), « Différend concernant la délimitation de la frontière entre l'Irak et l'Iran et la délimitation de leur plateau continental », *R.G.D.I.P.*, 1966, pp. 488-494.
- SCELLE (G.), « Plateau continental et droit international », *R.G.D.I.P.*, 1955, pp. 5-65.
- TREVES (T.), « La limite extérieure du plateau continental : évolution récente de la pratique », *A.F.D.I.*, 1989, pp. 724-731.
- VERLAAN (P.-A.), « New Seafloor Mapping Technology and article 76 of the 1982 United Nations Convention of the Law of the Sea », *Marine policy*, 1997, p. 423-434.

#### *Sur les pouvoirs de l'Etat en mer :*

- ACCIOLY (H.), « La zone contiguë et le droit de poursuite en haute mer », *R.B.D.I.*, 1975/1, p. 56.
- ALLEN (C.H.), « Doctrine of Hot Pursuit : a functional Interpretation adaptable to emerging maritime Law enforcement Technologies and Practices », *Ocean. Dvlpt. I.L.*, 1989, vol. 20, pp. 309-341.
- BALMOND (L.), « Les pouvoirs de contrôle de l'Etat en mer et les lois du 15 juillet 1994 et du 24 avril 1996 », *E.R.M.*, 1996, pp. 145-152.
- BERLINGI (F.), « Analyse de la Convention du 12 mars 1999 sur la saisie conservatoire des navires », *D.M.F.*, 1999.
- COCATRE-ZIELGEN (A.), « La répression des infractions commises en haute mer en temps de paix », *Rev. ég. D.I.*, 1959, n° 15, p. 23.
- POULANTZAS (N.), « The Right of Pursuit in International Law », *Leyde*, 1969, pp. 39-268.
- RAULIN (A. DE), « La répression dans les eaux internationales », *A.D.M.O.*, 15, 1997, pp. 189-232.

### *Sur la recherche scientifique marine :*

- DAILLIER (P.), « L'exploitation du fond des océans, du mythe à la réalité », *R.J.P.I.C.*, 1980, pp. 120-143.
- MARFFY (A. DE), « Les difficultés posées par la mise en application du nouveau régime de recherche scientifique marine avant l'entrée en vigueur de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer », *A.F.D.I.*, 1989, pp. 736-751.
- MONNIER (J.), « Nodules et principes : réflexion sur la portée de la résolution 2749 (XXV) », *Festschrift für Rudolph Bindschedler*, Verlag Stimpfli, Berne, 1980, 638 p., pp. 129-144.
- ROACH (J.-A.), « Marine scientific research and the new law of the sea », *Ocean.Dev.I.L.*, vol. 27, 1996, pp. 59-72.
- TREVES (T.), « Principe du consentement et recherche scientifique dans le nouveau droit de la mer », *R.G.D.I.P.*, 1980, pp. 253-258.

### *Sur les épaves de navire :*

- BALMOND (L.), « L'épave du navire », in S.F.D.I., Colloque de Toulon, *Le navire en droit international*, pp. 69-98.
- BEAUCOURT (C.), « Le secret de l'épave ou l'étrange évolution du régime de sa propriété », *D.M.F.*, vol. 38, 1986, pp. 450-463.
- BEURIER (J.-P.), « Pour un droit international de l'archéologie sous-marine », *R.G.D.I.P.*, 1989, pp. 45-68.
- BRICE (G.), « Salvage and underwater cultural heritage », *Marine policy*, 1996, pp. 337-342.
- BROWN (E.-D.), « Protection of the underwater cultural heritage : draft principles and guidelines for implementation of Article 303 of the United Nations Conventions on the Law of the Sea », *Marine Policy*, 1996, pp. 325-336.
- CAFLISCH (L.), « Submarine Antiquities and the International Law of the Sea », *N.Y.I.L.*, 1982, pp. 3-32.
- CAFLISCH (L.), « La condition des épaves maritimes en droit international public », *Mélanges en l'honneur de Nicolas Valticos, Droit et justice*, Pédone, Paris, 1999, 705 p., pp. 67-88.
- CASTAGNE (A.), « L'archéologie sous-marine et le droit », in S.F.D.I., *Actualités du droit de la mer*, Colloque de Montpellier, Pédone, Paris, 1973, pp. 164-178.
- CYCON (D.-E.), « Who owns the Titanic ? », *Oceanus*, Winter, 1985-1986, pp. 94-95.
- GOY (R.), « L'épave du Titanic et le droit des épaves en haute mer », *A.F.D.I.*, 1989, pp. 752-773.

- HUTCHINSON (G.), « Threats to underwater cultural heritage : the problems of unprotected archaeological and historic sites, wrecks and objects found at sea », *Marine Policy*, 1996, pp. 287-290.
- JARMACHE (E.), « Le droit des épaves remis en question », *N.R.M.*, n° 409, mars-avril 1988, pp. 63-67.
- LEGENDRE (C.), « Les épaves et le droit international maritime », *D.M.F.*, 1975, pp. 195-200.
- LE GURUN (G.), « L'épave, bien culturel maritime : une notion à découvrir », *A.D.M.*, 1995, pp. 269-278.
- MÜNCH (I. VON), « Schiffswracks : Völkerrechtliche Probleme », *Arch. des VölkerR.*, 1982, pp. 183-198.
- NEWTON (F.C.), « Finders keepers ? The Titanic and the 1982 Law of the Sea Convention », *Hastings International and Comparative Law Review*, vol. 10, 1986, pp. 159-197.
- O'KEFFE (P.-J.), « Protecting the underwater cultural heritage : the International Law Association Draft Convention », *Marine policy*, 1996, pp. 297-307.
- PELETAN (S.), « La protection juridique internationale des biens culturels », *Droit prospectif*, 23, 1998, 1, pp. 245-300.
- SCHUBERT (F.), « La condition juridique des épaves maritimes : problèmes de droit international public », *E.R.M.*, 1991, n° 5, pp. 125-143.
- STARKLE (G.), « Les épaves de navire en haute mer et le droit international. Le cas du "Mont-Louis" », *R.B.D.I.*, 1984-85, pp. 496-528.

### ***Sur le règlement des différends prévu dans la Convention de Montego Bay***

- BOYLE (A.-E.), « Dispute Settlement and the Law of the Sea Convention : Problems of Fragmentation and Jurisdiction », *I.C.L.Q.*, 1997, vol. 46, p.53.
- CHARNEY (J.-J.), « The Implications of Expanding International Dispute Settlement Systems : The 1982 Convention on the Law of the Sea », *A.J.I.L.*, 1996, pp. 69-75.
- COLLIARD (C.-A.), « Problèmes et solutions en matière de règlement des différends, in S.F.D.I., Colloque de Rouen, *Perspectives du droit de la mer à l'issue de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, Paris, Pédone, 1984, pp. 174-189.
- MARSIT (M.-M.), « Le règlement du Tribunal international du droit de la mer », *A.D.M.*, 1997-II, p. 309-331.
- MENSAH (T. A.), « The Dispute Settlement Regime of the 1982 United Nations Convention on the Law of the Sea », *Max Planck Yearbook of United Nations Law*, vol. 2, 1998, pp. 307-323.

- QUENEUDEC (J.-P.), « Le choix des procédures de règlement des différends selon la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer », *Mélanges Michel Virally, Le droit international au service de la paix, de la justice et du développement*, Pédone, Paris, 1991, xxxi-511p., pp. 383-387.
- ODA (S.), « Some Reflections on the Dispute Settlement Clauses in the United Nations Convention on the Law of the Sea », *Essays on International Law in Honour of Judge Manfred Lachs*, Nijhoff, La Haye, 1984, 757 p., pp. 645-655.
- ODA (S.), « Dispute Settlement Prospects in the Law of the Sea », *I.C.L.Q.*, 1995, vol. 44, pp. 863-872.
- ROSENNE (S.), « Establishing the International Tribunal for the Law of the Sea », *A.J.I.L.*, 1995, vol. 89, pp. 806-814.
- TREVES (T.), « The Law of the Sea Tribunal : Its Status and Scope of Jurisdiction after November 16, 1994 », *Z.a.ö.R.V.*, 1995, pp. 421-456.
- TREVES (T.), « Le Tribunal international du droit de la mer. Débuts et perspectives », *A.D.M.*, 1996-I, pp. 27-45
- TREVES (T.), « Le règlement du Tribunal international du droit de la mer : entre tradition et innovation », *A.F.D.I.*, 1997, pp. 341-367.
- TREVES (T.), « The Jurisdiction of the International Tribunal for the Law of the Sea », *Indian J'l of Int. Law*, 1997, n°3, vol. 37, pp. 396-419.

# TABLE DES MATIERES

---

<b>PREMIERE PARTIE. COMPETENCE ET RECEVABILITE .....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre I. Le T.I.D.M. est compétent pour connaître du différend .....</b>	<b>1</b>
A. Le Tribunal est compétent <i>ratione personae</i> .....	1
1. <i>Le Tribunal est ouvert au San Theodorus et à V.M.L., « entités » au sens de l'article 20, § 2 de son Statut .....</i>	2
2. <i>Les « Minutes de la réunion ayant fait l'objet d'un accord » confèrent compétence au Tribunal, acceptée par toutes les parties au différend .....</i>	3
B. Le Tribunal est compétent <i>ratione materiae</i> .....	6
<b>Chapitre II. La recevabilité des requêtes du Poséidon et de V.M.L.....</b>	<b>8</b>
A. La recevabilité des demandes du Poséidon tendant à la restitution du trésor et au remboursement de l'amende .....	8
B. Les demandes de V.M.L. en restitution de ses biens sont recevables .....	9
C. Le Poséidon et V.M.L. peuvent faire cause commune .....	11
<b>DEUXIEME PARTIE. LE COMPORTEMENT DU SAN THEODORUS SE CARACTERISE PAR UNE SUCCESSION D'ACTES CONTRAIRES AU DROIT INTERNATIONAL .....</b>	<b>12</b>
<b>Chapitre préliminaire. Le droit applicable au différend .....</b>	<b>13</b>
<b>Chapitre I. La loi du San Theodorus du 16 novembre 1994, contraire au droit international positif, n'est pas applicable à l'Etat du Poséidon .....</b>	<b>14</b>
A. Le San Theodorus ne peut étendre son plateau continental au-delà des 200 milles .....	14
1. <i>Le San Theodorus pourrait disposer d'un plateau continental s'étendant à 200 milles .....</i>	14
2. <i>L'extension jusqu'à 300 milles est contraire au droit international positif .....</i>	15

B. Les recherches scientifiques, menées conformément au droit international ne sont pas soumises à la loi du 16 novembre 1994 .....	16
1. <i>Les dispositions sur les recherches scientifiques ne sont pas applicables</i> .....	16
2. <i>La loi du San Theodorus est constitutive d'un manquement à son obligation de bonne foi</i> ....	20
3. <i>Le San Theodorus ne disposait d'aucune compétence sur l'épave du Nereus</i> .....	21

**Chapitre II. Le San Theodorus doit réparer l'ensemble des dommages qui ont résulté de l'arraisonnement illicite du *Neptune* ..... 24**

A. Le San Theodorus a procédé à un arraisonnement illicite au regard du droit international .....	24
1. <i>L'arraisonnement illicite du Neptune a eu lieu sous couvert de l'exercice du droit de visite</i> ..	24
2. <i>L'arraisonnement du Neptune atteste de la mauvaise foi du San Theodorus</i> .....	25
B. Le trésor saisi à la suite de l'arraisonnement doit être restitué au Poséidon .....	26

**Chapitre III. Le San Theodorus doit restituer les objets saisis à bord du *Neptune*, et indemniser le Poséidon des dommages subis suite à l'arraisonnement ..... 28**

A. L'illicéité des saisies et de la procédure engagée à l'encontre du capitaine .....	28
B. Le San Theodorus doit réparer les actes illicites qu'il a commis à l'encontre du Poséidon .....	29

## EXPOSE DES FAITS

---

En 1950, le *Nereus* sombre à 195 milles des côtes du San Theodorus, avec le trésor du roi Arthur. En 1990, « La Licorne » déclare publiquement son intention d'entreprendre l'étude du champ de nodules polymétalliques sur lequel repose l'épave, la majeure partie allant manifestement au-delà des 200 milles de la côte du San Theodorus.

Plusieurs Etats protestent contre l'adoption par le San Theodorus de la loi du 16 novembre 1994 qui étend la limite extérieure de son plateau continental.

Le 10 mars 1996, « La Licorne », V.M.L. et le ministère de la Science et de la Technologie du Poséidon concluent un accord d'entreprise conjointe visant à explorer l'épave et étudier le champ de nodules. Le chef du Bureau du droit de la mer du ministère de la Marine du San Theodorus, aussitôt informé sur cet accord (sans se voir reconnaître un quelconque droit sur cette zone) ne formule aucune objection sur cette expédition au chef du Bureau de la recherche scientifique theodorien. La ministre des Affaires étrangères du San Theodorus prit d'ailleurs bonne note du déroulement de l'expédition projetée dans cette zone.

Le *Neptune* entreprend avec succès ses recherches, lorsque le 20 décembre 1998, les autorités theodoriennes l'arraisonnent. Son capitaine est condamné à une amende pour violation des dispositions relatives à la recherche marine de la loi theodorienne. Le tribunal correctionnel lève l'immobilisation du *Neptune*, mais n'ordonne pas la restitution des biens saisis. Aussitôt, le ministre des Affaires étrangères poséidonien proteste contre les actions illicites des autorités theodoriennes pratiquées en haute mer et proclame son intention de recourir au T.I.D.M..

Dans les « Minutes » signées le 25 mars 1999 avec le ministre des Affaires étrangères poséidonien, paraphées par le président de V.M.L., l'ambassadeur theodorien confirme la volonté de son pays de ne pas créer de difficulté si le Poséidon recourait à la juridiction du T.I.D.M., si V.M.L. formulait des réclamations. Deux semaines après le dépôt des requêtes du Poséidon et de V.M.L., le Gouvernement theodorien, par un rapide exposé, conteste la compétence du T.I.D.M.. et prétend que les demandes de réparation pour arraisonnement illicite du *Neptune*, de remboursement de l'amende, de restitution du trésor et de dommages moraux, des objets récupérés à bord de l'épave, sont irrecevables. Le Poséidon et V.M.L. entendent faire cause commune devant le Tribunal.

## RESUME DES MOYENS

---

Il sera établi la compétence du Tribunal en la présente espèce :

D'une part, le Tribunal est compétent *ratione personae*, un accord conférant au Tribunal une compétence acceptée par toutes les parties au différend requis par l'article 20, § 2 du Statut : les « Minutes de la réunion » du 25 mars 1999.

D'autre part, le Tribunal est compétent *ratione materiae*, en vertu de cet accord, pour connaître du différend relatif à l'arraisonnement du *Neptune*. Sa compétence est expressément prévue par les « Minutes », conformément à l'article 21 du Statut.

Le Poséidon établira ensuite qu'il y a lieu pour le Tribunal de statuer sur les demandes qui lui ont été soumises et de rejeter toutes les exceptions d'irrecevabilité soulevées par le San Theodorus. En effet, le Poséidon et V.M.L. sont recevables à faire cause commune. Le San Theodorus ne peut pas plus arguer du non épuisement des voies de recours internes s'agissant des demandes formulées, ni exciper en conséquence de leur irrecevabilité.

La compétence du Tribunal étant ainsi établie, le Poséidon et V.M.L. prient le Tribunal de bien vouloir constater la responsabilité du San Theodorus pour les faits portés à sa connaissance :

Le San Theodorus a agi en violation du droit international en procédant à l'arraisonnement du *Neptune* et à la saisie de tous les objets se trouvant à son bord. En effet, aucun droit reconnu au San Theodorus ne lui permettait d'effectuer un tel arraisonnement.

D'une part, la loi du 16 novembre 1994, qui lui sert de justification, est illicite dans sa délimitation du plateau continental. Elle n'est pas applicable aux recherches scientifiques qui se sont par ailleurs déroulées conformément au droit international.

D'autre part, le San Theodorus ne dispose d'aucun droit sur l'épave du *Nereus*. Son exploration ne pouvait donc constituer un motif à l'arraisonnement.

Dès lors, cet acte ouvre un droit à réparation. Le Poséidon et V.M.L. réclament donc la réparation pour l'arraisonnement illicite du *Neptune*, la restitution des biens ayant fait l'objet de saisies, le remboursement de l'amende et le versement de dommages moraux.

